

FO

Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 08 février 2017.

Compte-rendu du CHSCT-C du 08 février 2017

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Bernard Guiot (*DT-S*), René Fauveau (*DT-NPdc*), Didier Gaillard (*DT-NE*), Laurent Jeunon (*DT-BS*) et Dominique Larroque (*DT-RS*).

Excusé : Richard Henrard (*DT-CB*)

Pour VNF : M. Olivier Hannedouche (*DRHM Adj. - Président de séance*), Charles Bélard (*Directeur de la DJEF*) Fabrice Robyn Agent Comptable Principal, Corinne Prymenski (*DRHM, service action sociale*), César Benctun (*assistant RH à la DRHM*), Laurent Pouch (*Responsable de la Mission Organisation et Conduite du Changement - SSI*), Mme le Docteur Françoise Rouy (*représentante des médecins de prévention*), Sébastien Legrand (*Juriste*) et Romain Dautigny (*chargé de mission en prévention des risques professionnels - CMPPR*).

Excusé : M. Frédéric Lasfargues (*Directeur délégué à la sécurité*),

Les points à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 24 novembre 2016,
- 2- Consultation sur la mise en œuvre du décret GBCP au sein de VNF,
- 3- Point d'information sur les systèmes de communication à distance,
- 4- Consultation sur la démarche handicap au sein de VNF,
- 5- Analyse statistique des accidents du 3^{ème} trimestre 2016,
- 6- Information sur l'agression à la DT-Sud-Ouest,
- 7- Recensement des personnels assujettis au forfait jour au sein de VNF
- 8- Questions diverses

➤ COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ◀

Force Ouvrière lit sa déclaration préliminaire .

Réponse du président à la déclaration **Force Ouvrière** :

Sur GBCP : Le Président indique que les réponses seront apportées dans le cadre de l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Sur l'ICT : Aucune réponse n'a été apporté à nos interrogations pourtant parfaitement légitimes.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 :

Approuvé à l'unanimité, après prise en compte des amendements des OS.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services - Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr - Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr - Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard GUIOT : bernard.guiot@vnf.fr - Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr - René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr

Consultation sur la mise en œuvre du décret GBCP au sein de VNF :

Le Président présente le dossier en indiquant qu'il revient vers les membres du CHSCT Central, comme il s'y était engagé le 24 novembre dernier, avec un dossier plus étoffé comprenant les éléments relatifs à la concertation locale engagée autour de la mise en œuvre de GBCP depuis cette date. Il précise que le CHSCT Central est consulté sur les principes de mise en œuvre de la réforme GBCP définis ci-après :

- Pour atteindre l'organisation cible, des adaptations sont possibles pour tenir compte des spécificités locales (organisations intermédiaires, délais de mise en œuvre...);
- Pas de mobilités géographiques imposées pour les personnels concernés;
- Mise en place d'un plan de formation adapté;
- Maintien de rémunération pour les personnels impactés.

Charles BELARD Directeur de la DJEF, intervient ensuite pour décrire plus en détail les concertations engagées au niveau local en précisant que la mise en œuvre de la réforme n'est pas terminée et que les concertations ont vocation à se poursuivre dans les mois à venir.

Force Ouvrière intervient pour dénoncer le caractère beaucoup trop tardif de ces consultations, en précisant que dans la plupart des cas, les instances ont été sollicitées sur un projet qui était déjà mis en œuvre. En outre, de nombreuses DT n'ont pas soumis ce dossier en CHSCT Local, alors que la consultation de cette instance est obligatoire.

Force Ouvrière rappelle que malgré ses nombreuses demandes, le DG a longtemps refusé de débattre de ce dossier dans les instances nationales pour présenter et justifier les options retenues (**CSP, Services facturier,...**). La pression exercée par **Force Ouvrière** l'a finalement contraint à présenter ce dossier au CTU Plénier et au CHSCT Central sur la base de documents très sommaires ne comprenant qu'une soi-disant étude d'impact qui se limitait à un « qui fait quoi » de la filière comptable. Aujourd'hui il y a une situation de blocage et un rejet massif de cette réforme par les agents qui se trouvent en grande souffrance professionnelle. La responsabilité en incombe totalement au DG de l'EPA-VNF.

Le Docteur ROUY intervient ensuite pour rappeler que dans ce type de réforme, il faut prendre le temps d'expliquer et de dialoguer avec les agents. Elle ajoute que les débats en CHSCT du 24 novembre et de ce jour montrent que manifestement, cela n'a pas été fait et alerte sur le fait que ce type de situation est génératrice de RPS.

Force Ouvrière intervient ensuite sur les impacts financiers susceptibles d'être subis par les agents de la filière administrative (**notamment du fait du critère d'encadrement de 3 personnes**). Le Président confirme qu'il y aura dans tous les cas maintien de rémunération, et que ce point sera précisé dans l'instruction RIFSEEP. **Force Ouvrière** prend acte de cette réponse mais s'inquiète de la valeur de cet engagement en l'absence de dispositif relatif à l'ICT au 1^{er} janvier 2018.

A l'issue d'une suspension de séance sollicitée par l'ensemble des représentants du personnel, une demande d'expertise a été remise au Président afin qu'elle soit soumise au vote. Cette expertise part du constat qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée préalablement à la réforme et que les conditions de sa mise en œuvre génèrent des RPS très importants chez les personnels.

L'objet de l'expertise est de réaliser une étude d'impact, d'identifier les facteurs de RPS et de faire des propositions de mesures correctives.

L'expertise a été adoptée à l'unanimité.

Le président, très déstabilisé par ce vote, a néanmoins souhaité soumettre au vote les modalités de mise en œuvre de la réforme GBCP.

Les représentants du personnel ont alors unanimement refusé de prendre part au vote.

Point d'information sur le système de communication à distance :

Laurent POUCH présente le dossier. Il rappelle que le système actuel de visio-conférence est très contraint (qualité médiocre, difficulté à faire du multi-site...) par les options techniques et surtout par les capacités du réseau. Il indique ensuite que les évolutions rapides en matière de coût et de technologie conduisent à envisager une évolution forte de ce système de communication qui permettra d'en développer l'utilisation. Ainsi, le matériel sera léger et plus facile à déplacer ce qui permettra d'organiser des visios dans des petites salles de réunion ou même dans un bureau.

Il indique toutefois que ces nouvelles technologies ne permettent pas de garantir une totale confidentialité des échanges lors de ces visios.

Il conclut en précisant que le déploiement est en cours au siège et qu'il appartient à chaque DT de procéder aux acquisitions sur ses crédits informatiques.

Force Ouvrière prend acte de la démarche.

Consultation sur la démarche handicap au sein de VNF :

Corinne PRYMENSKI présente le dossier en rappelant les obligations légales en matière d'insertion des travailleurs handicapés. La proportion de TH au sein de VNF devrait être d'au moins de 6 %. (elle est en réalité de 4,13%, avec des variations fortes en fonction des DT). Compte tenu de cet écart, VNF a dû verser au FIPHP une somme de près de 500 000 euros.

Pour permettre à VNF de mieux répondre à ses obligations, une démarche a été engagée en vue d'identifier les leviers. Les pistes de travail sont les suivantes:

- Favoriser l'identification des personnes handicapées au sein de l'EPA avec le lancement d'un questionnaire. Une expérimentation sera réalisée à la DTSO.
- Développer les marchés et achats vers les entreprises justifiant de l'emploi de travailleurs handicapés.
- Développer les recrutements de travailleurs handicapés. Une demande d'autorisation de recrutement aux niveaux A et B a été adressée au MEEM.

Force Ouvrière se félicite de la démarche, et a exprimé un vote positif sur ce dossier.

Analyse statistique des accidents du 3ème trimestre 2016 :

Romain DAUTIGNY présente le dossier. Il évoque ensuite le message de l'ISST adressé à l'ensemble des membres du CHSCT Central concernant la méthode de comptabilisation des accidents et notamment la prise en compte de l'ancienneté des agents, qui pour la plupart exerçaient leur mission avant le 1^{er} janvier 2013, date de la création de l'EPA, en précisant que **Force Ouvrière avait également exprimé** cette préoccupation dans un courrier adressé au DG. Il propose de débattre de cette problématique lors du prochain CHSCT.

Force Ouvrière observe que si les accidents graves sont en baisse, on observe que les catégories d'âges les plus touchées sont les moins de 20 ans et surtout les plus de 55 ans, ce qui ne manquera pas de poser problème avec le vieillissement de la population.

Point d'information sur l'agression à la Direction Territoriale Sud-Ouest :

Point reporté à un prochain CHSCT-C

Recensement des personnels assujettis au régime du forfait jour au sein de VNF :

Force Ouvrière a pris acte des éléments communiqués, qui répondent à une demande exprimée depuis le mois de septembre.

Le tableau fait apparaître que pour les personnels publics, il n'y a pas de dérive par rapports aux critères prévus dans les instructions. En revanche le nombre très élevé de salariés privés soumis à cette modalité pose question. Le président en convient et indique qu'un travail de recadrage des pratiques en la matière va être engagé au siège et dans les DT.

Force Ouvrière demande que ce recensement fasse l'objet d'une présentation actualisée chaque année en CHSCT. Le Président donne son accord.

Les représentants **Force Ouvrière** au CHSCT-C



Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard GUIOT : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr